



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 28 juin 2016

Monsieur Martin Ferron
Maire
Ville de Malartic
901, rue Royale
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et
de déviation de la route 117 à Malartic
Questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ3, n^{os} 1 et 2)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici le jeudi 30 juin prochain** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. (1)

Questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ3, n^{os} 1 et 2)

1- L'évaluation des propriétés

- a. À quelle date ou à quelle période remonte la plus récente évaluation de la valeur foncière des propriétés produite pour la ville de Malartic ?
- b. La méthodologie employée par les évaluateurs tient-elle compte des quartiers où se trouve la propriété et de sa proximité relative avec la fosse minière ? Si oui comment et sinon, pourquoi ?

2- Le Plan de développement durable

Le Plan de la Ville de Malartic – 2016-2020 (document déposé DB23) comprend un volet « responsabilité environnementale ».

- a. Veuillez préciser comment il prend en compte les principes « protection de l'environnement », « préservation de la biodiversité » et « respect de la capacité de support des écosystèmes ».
- b. Quelle est l'influence du projet d'extension de la mine et de déviation de la route 117 sur la prise en compte de ces principes?
- c. Est-ce qu'une démarche de collaboration entre le promoteur et la Ville a été mise en place à cet égard? Veuillez préciser.